Les Fables de La Fontaine et la formation des policières (Leçon 17)

Gilles Renaud¹

Le 9 octobre 2024

Le Dragon a plusieurs têtes, et le Dragon a plusieurs queues est une Fable qui enseigne aux policières que certains faits puissent être vrais bien qu'improbables. À ce sujet, citons Hamlet « ... Il y a plus de choses au ciel et sur la terre, Horatio, qu'il n'en est rêvé dans votre philosophie ... [1-v] » et puis la Fable : « Et cela me fait souvenir D'une aventure étrange, et qui pourtant est vraie... » L'enquêtrice doit toujours tenir en ligne de compte les conclusions des commissions d'enquêtes portant sur les erreurs judiciaires qui soulignent que des policiers refusaient d'accepter comme fondés des observations ou constats de témoins qui dépassaient leur expérience ou vécu subjectif.

Les renseignements qu'on vous a fournis sont-ils « fidèles » à la réalité, sont-ils fiables?

En lisant les premières lignes de cette Fable, à savoir « Un Envoyé du Grand Seigneur Préférait, dit l'Histoire ... », les policières se diront qu'il faut toujours contrôler la fiabilité des renseignements qu'on vous fournit, de crainte qu'une erreur s'y soit glissée. Il se peut, hélas, qu'une personne ait cherché à vous induire en erreur.

Les témoins qui vous fournissent des renseignements ont-ils été « achetés »

Les vers qui suivent, « Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée », illustrent le danger que les personnes qui vous fournissent de l'information aient reçu de l'argent ou des avantages afin de ne pas vous fournir un compte-rendu fidèle des événements. Il s'agit donc de faire preuve de prudence au niveau de l'enquête :

La réputation d'un témoin est peut-être non fondée

En évaluant le bien-fondé de ce sous-titre, songez aux paroles « Lui dit : Je sais par renommée ... ». De fait, il n'est pas rare qu'une renommée soit fondée sur des mensonges ou des commentaires exagérés.

D'étonnement et d'épouvante...

Juge - Cour de justice de l'Ontario - janvier 1995 à avril 2023. Parmi mes livres, relevons Plaider – Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2017, L'évaluation du témoignage Un juge se livre, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2008 et Principes de la détermination de la peine, Les Éditions Yvon Blais, Cowansville, Québec, 2004. L'auteur a aussi occupé à titre de Procureur adjoint de la Couronne (Ontario) et d'avocat au sein du ministère de la Justice (Canada).

Au demeurant, cette pièce nous offre une tranche de la vie des policières qui font face à des dangers de cette nature.

Un Envoyé du Grand Seigneur

Préférait, dit l'Histoire, un jour chez l'Empereur,

Les forces de son Maître à celles de l'Empire.

Un Allemand se mit à dire :

Notre prince a des dépendants

Qui de leur chef sont si puissants

Que chacun d'eux pourrait soudoyer une armée.

Le Chiaoux, homme de sens,

Lui dit : Je sais par renommée

Ce que chaque Electeur peut de monde fournir ;

Et cela me fait souvenir

D'une aventure étrange, et qui pourtant est vraie.

J'étais en un lieu sûr, lorsque je vis passer

Les cent têtes d'une Hydre au travers d'une haie.

Mon sang commence à se glacer;

Et je crois qu'à moins on s'effraie.

Je n'en eus toutefois que la peur sans le mal.

Jamais le corps de l'animal

Ne put venir vers moi, ni trouver d'ouverture.

Je rêvais à cette aventure,

Quand un autre Dragon, qui n'avait qu'un seul chef

Et bien plus d'une queue, à passer se présente.

Me voilà saisi derechef

D'étonnement et d'épouvante.

Ce chef passe, et le corps, et chaque queue aussi.

Rien ne les empêcha; l'un fit chemin à l'autre.

Je soutiens qu'il en est ainsi

De votre Empereur et du nôtre.

[Nous avons souligné]